

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°949 SEANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

*La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.
Mme Fanny Ervera l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

Présents : Marie-Hélène Aubert, Jean-Louis Barth, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Fanny Ervera, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Karl Olive, Philippe Pivert, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Jean-Marie Tétart, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Michel Vignier.

Excusés : Pierre Fond (pouvoir à Alain Schmitz), Alexandre Joly (pouvoir à Olivier Lebrun), Jean-Philippe Mallé (pouvoir à André Sylvestre), Jeanine Mary, Hervé Planchenault (pouvoir à Pierre Lequillier), Ismaïla Wane.

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRÉSIDENT – Je me réjouis d'accueillir Pierre Bédier, qui reprend sa place au sein de notre Assemblée départementale, car son expérience sans pareille nous sera particulièrement utile en ces périodes mouvementées qui s'annoncent, avec l'émergence de la Métropole, le bouleversement à terme des Départements et l'existence d'une future unité urbaine de Paris qui laissera la zone rurale seule à elle-même. Pierre, je vous souhaite la bienvenue.

J'accueille également les nombreux nouveaux collaborateurs auxquels je souhaite la bienvenue et un groupe du secteur « Adultes-familles » de la mairie des Mureaux qui sera reçu par Michel Vignier en salle André Mignot.

Le document présentant le compte rendu trimestriel de l'exercice de la délégation que vous m'avez donnée pour ester en justice au nom du Département vous est remis. Ce document est organisé en deux parties : action sociale, aménagement du territoire, ressources humaines et vie économique d'une part, protection des mineurs confiés au Département de l'autre.

Le Conseil général prend acte de cette communication.

La liste des marchés à procédures adaptées notifiés entre le 5 juillet et 20 septembre 2013 vous est communiquée et n'appelle pas d'observation particulière.

Adoption d'un compte rendu analytique

M. LE PRESIDENT – Nous devons adopter le compte rendu analytique n° 948 de la séance du 12 juillet 2013.

Le compte rendu analytique est adopté à l'unanimité, sans observation.

Remplacement de Monsieur Michel Vialay par Monsieur Pierre Bédier dans différentes Commissions

M. LE PRESIDENT – Pierre Bédier ayant succédé à Michel Vialay, il nous faut procéder à son remplacement au sein de la Commission permanente, d'une commission réglementaire, de commission administratives ainsi que d'organismes extérieurs.

L'article 3122-6 du Code général des collectivités territoriales prévoit « *qu'en cas de vacance de siège de membre de la Commission permanente autre que le Président, le Conseil général peut décider de compléter la Commission permanente* ». Aujourd'hui, nous sommes dans ce cas suite à la démission de Michel Vialay de son mandat de Conseiller général – membre de la Commission permanente.

Suivant le Code, je vous demande si vous souhaitez compléter la Commission permanente en élisant un candidat au poste ainsi vacant.

Le Conseil général approuve à l'unanimité le remplacement de Michel Vialay.

M. LE PRESIDENT – Pour pourvoir cette vacance, suivant la procédure la plus simple, il faut et suffit qu'un seul candidat se présente pour pourvoir le poste libéré. En accord avec les composantes de l'Assemblée et compte tenu de la représentation proportionnelle de la Commission permanente, seule la candidature de Pierre Bédier a été déposée.

Si vous en êtes d'accord, par vote à main levée, je déclare Pierre Bédier nouveau membre de la Commission permanente.

Le Conseil général approuve à l'unanimité la nomination de Pierre Bédier.

M. LE PRESIDENT – Je déclare Pierre Bédier nouveau membre de la Commission permanente.

Il vous est proposé que les représentations de Michel Vialay soient confiées dès maintenant à son successeur Pierre Bédier. La liste de ces représentations vous a été distribuée. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé. Pierre Bédier siégera en « deuxième » Commission, c'est-à-dire la Commission Equipement et au sein des commissions dans lesquelles siégeait Michel Vialay.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil général.

Garantie départementale d'emprunt sollicitée pour l'implantation de l'école E.S.T.A.C.A. (Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile) à Saint-Quentin-en-Yvelines

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Cette école prestigieuse, qui vient d'une part de Levallois-Perret et d'autre part de Laval, va s'implanter à Saint-Quentin-en-Yvelines. Grâce à ce déménagement, sa capacité d'accueil passera de 1 000 à 1 500 étudiants. Elle a déjà noué de fortes relations avec l'UVSQ. Cette implantation sur le cluster Paris-Saclay permettra de renforcer les relations avec les grands groupes du secteur des transports et de la recherche, notamment Renault, EADS, Thalès... Sur le volet économique, l'implantation de cette école en Yvelines, le département de l'automobile, est une bonne chose, ainsi que pour l'OIN Seine-Aval.

Il est demandé au Conseil général de cautionner pour 6 millions d'euros quatre emprunts pour un total de 24 millions d'euros, qui vont constituer un montage financier dont la dépense totale est de 47 millions d'euros. Ces emprunts sont à un taux de 4,5 % sur 20 ans. La CASQY a délibéré pour donner la même caution que le Conseil général, c'est-à-dire 25 % du total.

Le bénéficiaire de cette garantie n'est pas directement l'école mais une SCI nommée SQY4U sise à Levallois-Perret afin de pouvoir récupérer la TVA, ce qui n'est pas possible avec le statut associatif de l'école.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Cet ancien projet voit enfin le jour. Cette délibération était très attendue par le Département. J'ai moi-même reçu la Directrice de l'école et son équipe. Cette implantation est importante pour le développement du plateau de Satory, dans la mesure où l'ESTACA est membre fondateur de l'IEED (l'Institut d'Excellence sur les Energies Décarbonées), ce qui apportera beaucoup au rayonnement du plateau de Versailles-Satory. Je sou mets à votre approbation l'amendement proposé, à savoir que « l'ESTACA, en tant que bénéficiaire de la garantie départementale, est remplacée par la Société civile immobilière SQY4U, sise rue Pierre Brossolette 92300 Levallois-Perret ».

Le Conseil général à l'unanimité des votants, adopte la délibération 1-4123 amendée sur proposition de M. le Président.

Fonds départemental de la péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux. Répartition au titre de l'exercice 2012

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Il s'agit d'une délibération habituelle relative à l'attribution pour les communes de moins de 5 000 habitants qui ne reçoivent pas directement les taxes, d'une partie du fonds qui arrive sur les ressources du Conseil général et qui est ensuite réparti. Ce fonds est en diminution par rapport à 2012, passant de 15,6 millions d'euros à 12,3 millions d'euros (- 21 %) et subit un décalage dans le temps par rapport à ce que reçoit le Conseil général au titre des droits de mutation. Les critères de répartition de ce fonds sont : un tiers du produit au prorata de la population communale, un deuxième tiers en fonction des longueurs en kilomètres de voies communales et le dernier tiers en fonction de l'inverse du potentiel financier.

La liste des attributaires et des montants est communiquées en annexe de la délibération. Les communes d'Andelu (+ 33 %) et de Grandchamp (+ 22 %) se démarquent de cette évolution négative moyenne de l'ordre de - 21 %, en raison de l'intégration de chemins communaux dans leurs voiries communales. Quelques communes, en particulier Méricourt et Auffreville-Brasseuil, subissent une variation de leur potentiel financier et subissent une diminution plus importante que la moyenne.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4134 à l'unanimité des votants.

Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Attribution de subventions à trois communes supplémentaires au titre de l'année 2013

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Il s'agit d'attribuer des subventions à la commune de Sainte-Mesme pour la mise en place de trois radars pédagogiques pour un montant de 8 080 euros, à la commune de Freneuse pour la mise en place d'un radar pédagogique pour 1 840 euros et enfin à la commune de Chevreuse pour l'élargissement d'un trottoir aux abords d'un groupe scolaire, pour un montant de 8 080 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4128 à l'unanimité.

Acquisitions foncières pour la réalisation de la voie nouvelle à Sartrouville et Montesson. Approbation d'une nouvelle offre d'indemnité de dépossession sur la commune de Montesson

M. LE PRESIDENT – Cette opération est portée par le seul Département des Yvelines à hauteur de 100 millions d'euros. Il s'agit d'approuver une nouvelle offre d'indemnité de dépossession sur la commune de Montesson, beaucoup plus élevée que prévue.

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Par délibération du 20 décembre 2007, le Conseil général a approuvé le projet de voie nouvelle. Le montant des acquisitions réalisées à ce jour est 11,5 millions d'euros et est déjà supérieur aux 7,4 millions d'euros initialement prévus. Il reste encore un certain nombre des terrains à acheter, dont l'estimation a été faite par les services fiscaux. La majorité des propriétaires privés ont refusé l'offre et ont attaqué le Département au Tribunal, qui leur a donné raison par un jugement en janvier et mars 2011. Le juge a estimé l'indemnité à 28 euros/m² pour une estimation initiale des Domaines de 3,50 euros/m². Compte tenu du caractère définitif des décisions judiciaires, il est apparu opportun d'engager des négociations à l'amiable. Après négociation, la base est établie à 25 euros/m² pour un terrain vide et de 24 euros/m² en terrain occupé, auxquels s'ajoute le paiement des frais de l'avocat de la partie adverse. Il reste 177 parcelles, soit 39 146 m² à acquérir. Le paiement, qui avait été évalué à 261 000 euros, représentera au final 1 125 450 euros, soit six fois plus.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La variation constatée entre l'estimation réalisée par les Domaines et celle du juge d'expropriation est inouïe. Cette affaire montre la difficulté de réaliser des infrastructures lourdes en milieu urbain.

JEAN-FRANÇOIS BEL - Personne ne contrôle le jugement d'expropriation, même si l'on estime que le prix est très élevé. La veille, le conseil municipal de Montesson a accepté de céder à la SAFER un terrain à 4 euros/m² !

Le Conseil général adopte la délibération 2-4135 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Désordre relatif aux portes coupe-feu du collège « Saint-Exupéry » à Andrésy. Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil général de signer un protocole transactionnel avec la Compagnie Générali IARD, la MAF et la société Ameller-Dubois

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Ce collège a été réceptionné en début d'année scolaire 2008, et faisait déjà apparaître certains désordres dus à quelques mauvais fonctionnements d'entreprises. Les portes extérieures et les portes coupe-feux se trouvaient en mauvais état après seulement quelques mois d'utilisation. Une expertise a été menée et les relations ont parfois été difficiles avec les entreprises et le cabinet d'architectes. Ces démarches ont abouti à une négociation et un protocole d'accord transactionnel, dans le cadre duquel le Département est en droit de récupérer 73 664 euros, somme qui couvre la quasi intégralité des travaux de réfection et d'expertise.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4136 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Subdivision territoriale Est de la Direction des Routes et des Transports sise 2bis, rue Clément Ader à Versailles. Travaux de réhabilitation des locaux.

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il s'agit de réaliser des travaux de réhabilitation dans les locaux vétustes et dégradés de la subdivision territoriale Est à la Direction des Routes et des Transports au 2 bis rue Clément Ader à Versailles. Ces travaux consistent au remplacement des huisseries, à la mise aux normes des installations électriques, à la réfection des peintures, sols et plafonds pour un montant de 130 000 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4141 à l'unanimité.

Subvention d'investissement à « l'Association les Amis de la Collégiale de Poissy » en vue de la diffusion d'un spectacle son et lumière

M. LE PRESIDENT – Cette délibération avait été retirée de l'ordre du jour de juillet pour être inscrite à celui de septembre dans l'attente de la délibération du conseil municipal de Poissy, qui s'est prononcé la veille au soir.

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – L'Association des Amis de la Collégiale de Poissy organise pour 2014 un spectacle son et lumière afin de commémorer le 800^{ème} anniversaire de la naissance de Saint-Louis. A cette occasion, les installations électriques de la Collégiale doivent être renforcées. Il vous est proposé d'apporter une subvention financière sous la forme d'une subvention d'investissement de 200 000 euros dont le versement sera étalé sur trois ans. Le budget total du projet s'élève à 665 383 euros. Compte tenu des contraintes particulières de montage de ce type de projet, il vous est proposé, comme votées les modalités de versement en décembre dernier, un versement à hauteur de 50 % de la subvention dès la signature de la convention, suivi de deux versements de 25 % chacun en début d'année 2014 et en début d'année 2015.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité sous réserve du vote par le Conseil municipal de Poissy de la subvention prévue et de la mise à disposition gratuite des moyens logistiques et matériels utilisés à titre permanent. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

FRANÇOIS DELIGNE – On relève plusieurs aspects dans ce dossier. Sur les aspects financiers, l'Association propose un budget très conséquent, avec un tiers (200 000 euros) demandé au Département, dont 100 000 euros dès aujourd'hui. Cette délibération intervient dans un contexte où séance après séance et Commission permanente après Commission permanente, nous avons pu constater des réductions budgétaires expliquées par le contexte financier et la nécessité de concentrer les dépenses sur les postes obligatoires. En dehors de tout cadre réglementaire - car je ne vois pas dans quel processus de cadre réglementaire du Département s'est faite cette subvention à caractère tout à fait exceptionnel à bien des égards -, il nous est demandé d'accorder 200 000 euros alors que nous avons par ailleurs pu calculer que nous étions à environ 15 à 20 % de réduction des dépenses relatives à la culture en général. Cela signifie que nous assistons d'un côté à des baisses de subventions à certaines associations, dont certes le travail est parfois modeste, mais qui encouragent le lien social et permettent la culture de proximité ou des actions avec des équipements communaux, qui ne nous permettent plus d'assurer les opérations pour lesquelles le Département s'est déjà engagé. De l'autre, nous assistons à un engouement extraordinaire et une mobilisation totale pour un projet, qui ne pose aucune difficulté pour trouver l'argent, s'interroger sur le cadre réglementaire et trouver des équilibres. Mes collègues évoqueront les autres aspects de ce dossier, comme celui de la laïcité ou de la manière dont les décisions sont prises.

FANNY ERVERA – Il s'agit d'une association qui va promouvoir un événement à caractère quasi exclusivement culturel. Dans le contexte actuel où la laïcité est un sujet sensible au niveau national, je considère qu'il n'est ni le moment opportun ni le rôle d'une collectivité telle que le Conseil général de subventionner une association culturelle. Je ne doute pas que cette délibération sera votée à la majorité et j'espère que d'autres associations, dont une laïque qui fait avancer la question de la petite enfance et du droit des femmes dans ce département et à laquelle je pense en particulier, bénéficieront elles aussi d'une subvention pour les investissements à venir.

MICHEL VIGNIER – Monsieur le Président, je m'étonne que vous vous mettiez dans une situation de risque de contentieux pour lesquels on sait que la jurisprudence et le Conseil d'Etat ont déjà tranché. Je pense que cette délibération est mal ficelée. Dans le principe même de la République, la laïcité est la valeur première. Le principe de base est bien la liberté de croire ou de ne pas croire et l'égalité entre toutes les religions, sur lequel se fonde le Conseil d'Etat. Comment, sur ce principe, pouvez-vous présenter une délibération qui présente une convention entre le curé et le Conseil général ? Cela serait moins gênant si la convention était signée avec l'Association, mais étant signée avec le curé, il

s'agit de prosélytisme. Deuxièmement, pourquoi annoncer dans une même délibération des sons et lumières – auxquels nous sommes favorables – et des messes et pèlerinages ? C'est là un signe de prosélytisme qui vous fera perdre en justice. Monsieur le Président, si vous ne vous en teniez qu'à la partie publique de l'évènement, et si la signature se faisait entre le Conseil général et l'Association, je ne vois pas de raison pour laquelle nous ne voterions pas favorablement à cet évènement, même s'il est très coûteux. Par contre, si vous intégrez des éléments qui relèvent du prosélytisme, cette délibération est attaquable et ne respecte pas la République, qui est fragilisée sur ces domaines. Je vous invite à revoir le texte de la délibération.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL – Les mots ont leur importance. La question de la laïcité a été posée dans deux interventions. L'Association des Amis de la Collégiale regroupe des personnes qui défendent le patrimoine, c'est-à-dire le bâtiment de la Collégiale. Il ne s'agit donc pas d'une association culturelle mais culturelle. Certes, le nouveau curé de Poissy en fait partie mais il ne l'a pas créée. La position du Conseil général est de participer à cet évènement pérenne et historique, en partenariat avec la ville de Poissy qui investit 275 000 euros pour la réfection de l'électricité de cette Collégiale afin de permettre le support nécessaire à la création du spectacle. Le spectacle dont il est question concerne Louis IX dit Saint-Louis, qui est né et a été baptisé dans la Collégiale de Poissy. Cet évènement durera pendant les deux années à venir, ce qui explique le fractionnement de la subvention. Enfin, cette installation pérenne pourra supporter d'autres spectacles à caractère historique, comme par exemple le 1000^{ème} anniversaire de la Collégiale en 2016 ou encore d'autres thèmes organisés par d'autres structures. Le spectacle son et lumière proposé met en valeur non pas le caractère religieux mais le caractère historique de Louis IX ainsi que l'histoire de Poissy et du bâtiment. Les textes de ce spectacle sont validés par des historiens de renom et par la ville de Poissy et n'ont aucun caractère religieux ou de prosélytisme. Il s'agit de tourisme, de culture et de développement d'un patrimoine historique. Le fait que le Conseil général soit partenaire sur le long terme d'une telle action me paraît faire partie des actions supportables par le Conseil général. La ville de Poissy a signé cette convention la veille. Si cette délibération a été retirée de l'ordre du jour du Conseil municipal de juin, ce n'est pas pour un problème de fond mais de querelles internes au sein de la majorité municipale. Le Conseil municipal l'a adopté la veille à l'unanimité.

CHRISTINE BOUTIN – Je me suis interrogée pour savoir si j'allais prendre la parole, mais je pense que je ne vais pas le faire, car il existe d'autres endroits pour m'exprimer. Le fait de débattre de la laïcité au sein du Département alors qu'il s'agit du patrimoine historique montre dans quel état se trouve notre société aujourd'hui. Ce débat est précurseur d'un climat très inquiétant dans notre société.

JOËL DESJARDINS – Je ne vois pas en quoi cette délibération est exceptionnelle par rapport aux autres. Il s'agit du cas typique d'une commune qui a voté une décision en Conseil municipal et demande une subvention au Conseil général. Concernant la remarque de François Deligné sur les choix en matière de budget et de culture, la règle veut que ce soit le choix de l'exécutif qui l'emporte. La remarque relative à la laïcité remet en cause un certain nombre de décisions. Le Conseil général va être amené à voter le financement de la restauration d'œuvres d'art, qui se trouvent à 98 % dans des lieux religieux. Ne faut-il plus les voter ? De même, ne devons-nous plus subventionner la Ronde des Orgues, ceux-ci se trouvant en grande majorité dans les églises ?

JEAN-MARIE TETARD – J'inaugure ce week-end la 944^{ème} édition de la foire Saint-Matthieu et je n'ai pas l'intention de la dénommer autrement.

PHILIPPE BRILLAULT – Il est important que nous soyons nombreux à nous exprimer sur la notion de laïcité qui vient d'être mentionnée par le groupe des élus de Gauche. Il est regrettable que dans cette

assemblée, qui depuis plusieurs années essaie de mettre de côté les enjeux politiques nationaux, ces derniers deviennent depuis quelques temps trop présents dans nos dossiers départementaux. L'intervention de Jean-François Reynal est à ce titre très pertinente. En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de nos églises et la population y est extrêmement attachée. Nous n'avons en aucun cas à renier notre culture et je suis persuadé que certains représentants des élus de Gauche partagent ce sentiment. La laïcité est le respect de toutes les religions. La religion catholique en France est extrêmement forte et il n'y a aucune raison d'en avoir honte. Dimanche dernier, une messe de plein air a eu lieu au Chesnay. Un Chesnaysien a contesté la laïcité de cet évènement. Je lui ai répondu que les trois églises de la ville accueillent tous les dimanches 1 000 à 2 000 personnes. Le fait d'organiser une messe en extérieur plutôt qu'au sein de l'église ne représente pas une atteinte à la laïcité. Si d'autres religions en font la demande, nous n'aurons aucune raison de le refuser.

PIERRE LEQUILLIER – Evidemment, le patrimoine des Yvelines est largement composé d'églises. La plupart des tableaux restaurés avec l'aide du Département sont exposés dans les églises. La 3^{ème} Commission ne cesse d'accorder des subventions à des activités qui pourraient être contestées au nom de la laïcité. Je m'étonne que ce soit François Deligné qui soulève la question du montant de la subvention, car je regarde avec bienveillance l'ensemble des subventions données sur son canton et je pourrais citer un certain nombre de subventions exceptionnelles de montant très élevé, aussi bien dans le domaine culturel que dans le domaine sportif.

FRANÇOIS DELIGNE – Cette intervention ne mérite pas de réponse. J'ai noté que pour Pierre Lequillier, c'est sa « bienveillance » vis-à-vis de tel ou tel élu et telle ou telle demande de subvention qui comptait. Ce n'est pas de cette manière que j'entends l'équité dans un débat : tous les habitants sont yvelinois, qu'ils habitent dans mon canton ou dans le sien ! Je regrette le faux malentendu, malheureusement entretenu. Les élus que nous sommes sont capables de différencier ce qui relève de l'historique, du culturel et du religieux. En tant que Maire, il me semble tout à fait normal de subventionner les travaux à réaliser dans une église. J'ai toujours été favorable aux travaux de restauration du patrimoine votés dans la 3^{ème} Commission. Toutefois, à la lecture du cahier des charges de l'Association, je considère que l'organisation de pèlerinages n'est plus dans les règles de la République mais est une forme de soutien au prosélytisme. Nous n'essayons pas d'attiser les tensions entre les uns et les autres, nous essayons au contraire de veiller au respect des uns et des autres et des règles de la République, des valeurs de la laïcité. Au cours de vos différentes interventions, vous avez entretenu le malentendu en faisant croire que nous avons des réactions sectaires ou hostiles. Vous pouvez retrouver dans tous les comptes rendus de réunions notre soutien à tout ce qui concerne le patrimoine et l'histoire y compris nos responsabilités vis-à-vis des reliques et des restaurations. Cette demande de subvention n'émane pas d'une mairie mais d'une association. Certains éléments du cahier des charges de l'Association ne sont pas acceptables au regard des règles de la République. Vous avez le droit de vous situer hors la République, mais nous ne faisons que rappeler un certain nombre de choses.

CHRISTINE BOUTIN – Je vous demande de retirer vos propos scandaleux !

FRANÇOIS DELIGNE – Brandir une bible à l'Assemblée, voilà ce qui est scandaleux !

CHRISTINE BOUTIN – Vous ne connaissez pas l'Assemblée, vous n'y êtes jamais allé ! Je vous demande de retirer ce que vous venez de dire : je fais partie de la République.

FRANÇOIS DELIGNE – Vous pouvez avoir une autre conception de la République, mais la mienne est celle que j'ai défendue aujourd'hui ! Je ne retirerai pas mes propos !

CHRISTINE BOUTIN – Vous avez dit que nous n'étions pas dans la République !

FRANÇOIS DELIGNE – Monsieur le Président, il s'agit d'un faux-incident créé pour apporter une tension ! Vous avez l'art de calmer les choses et je vous demande de bien vouloir le faire.

M. LE PRESIDENT – J'estime que vous avez été excessif dans vos propos. J'interviendrai en conclusion pour exprimer mon opinion sur les interventions des uns et des autres.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL – Le mot pèlerinage mentionné dans le cahier des charges en fait sourciller quelques-uns. L'Association n'organise pas de pèlerinage et ne fait pas de prosélytisme, mais a examiné tous les publics possibles pour proposer et présenter 120 séances annuelles de ce spectacle son et lumière, avec une capacité de 200 personnes à chaque séance. Le jour où un pèlerinage aura lieu, les pèlerins seront une source de public potentiel pour assister au spectacle. J'explique calmement les choses, sans animosité, mais je n'apprécie pas que l'on interprète les choses de manière ciblée.

KARL OLIVE – J'invite le groupe des élus de Gauche à expliquer leur position au Conseil municipal de Poissy, qui a voté la veille une subvention pour cette association à l'unanimité, ce qui est rare. Je rejoins Christine Boutin et considère que nous passons pour des imbéciles car à force de s'arrêter sur des détails, nous passons à côté de l'essentiel. Il ne se passe jamais rien dans la ville de Poissy : pour une fois qu'un bel évènement peut valoriser l'image de la ville et impacter positivement son activité commerciale et son animation, nous ne pouvons que nous en féliciter. Par ailleurs, bien évidemment, nous ne nous sommes jamais posés de question envers nos amis musulmans, juifs et protestants qui ont des actions de valorisation. Enfin, nous entendons dans la bouche des élus de Gauche le mot « économie » et je les renvoie à la gestion des finances du gouvernement actuel.

ANDRE SYLVESTRE – Après ce tournoi médiéval, j'attire l'attention des collègues sur quelques points. Je m'étonne du caractère hors cadre réglementaire, ce qu'avait souligné la 3^{ème} Commission et de l'importance de cette subvention alors que les subventions sont passées au peigne fin et que nos associations ont beaucoup de mal à vivre lorsque le Conseil général ne peut leur accorder que 200 ou 300 euros. Si nous avons pris cette position, c'est en connaissance de cause. Nous ne voulons pas passer pour des vandales et nous avons toujours soutenu l'entretien du patrimoine religieux. Notre groupe s'opposera à cette délibération. J'ai examiné le contenu artistique proposé par l'Association et me suis interrogé sur la signification des mots, lorsque je lis en page 9 « *le synode sur le baptême organisé par le diocèse de Versailles en 2010 et 2011 pourra rassembler chaque dimanche 70 000 pratiquants et cette Association désire encourager tous les chrétiens à approfondir leur baptême en vivant une démarche de pèlerinage vers la Collégiale de Poissy...* ».

JOËL TISSIER – Le montant de la subvention est conséquent, alors que le contexte financier est difficile. Je souhaiterais qu'une association comme Babiloup qui aide un grand nombre de salariés et travailleurs de nuit et qui s'installe sur Conflans-Sainte-Honorine, bénéficie d'une subvention lui permettant d'assurer son rôle de service public.

OLIVIER LEBRUN – Monsieur le Président, en tant que Président du groupe de la Majorité, je vous assure du soutien de la majorité sur ce sujet. Il semble que la question de la laïcité n'ait pas la même interprétation entre les uns et les autres et je regrette de voir gommer tout un pan de notre histoire. En tant que Président de la Commission des Finances et des Affaires générales, lorsque j'entends dire que nous sommes en dehors d'un cadre réglementaire, cela signifie que nous devons réexaminer un certain nombre de dispositifs. Si nous supprimons ce qui n'entre pas dans le cadre

réglementaire, nous allons pouvoir réaliser des économies qui concerneront tout le monde. En tant que Département, nous avons toujours la compétence générale qui nous permet de voter des décisions en dehors de nos compétences habituelles. Dès à présent, nous pouvons tout à fait nous cantonner au cadre réglementaire et à nos propres compétences.

M. LE PRESIDENT – Pour clore ce long débat inattendu sur un sujet strictement patrimonial, je souhaite clarifier certaines choses. Ce dossier porte sur la mise en valeur d'un patrimoine exceptionnel en bord de Seine. Je vous rappelle que nous avons ensemble lancé le plan Yvelines Seine. Il existe deux patrimoines exceptionnels en bord de Seine, la Collégiale de Mantes et celle de Poissy. Cette dernière a toujours été abandonnée à son triste sort, faute d'un contact direct avec la Seine et en raison d'un positionnement en retrait le long d'un nœud routier effroyable. Ce lieu historique est tout à fait majeur, avec le baptême de Saint-Louis dont nous fêterons les 800 ans. Le plan Yvelines Seine donne l'occasion unique, au travers la demande de l'Association relayée par les deux élus Jean-François Raynal et Karl Olive, de pouvoir apporter notre pierre à l'édifice en permettant son animation et de lui rendre la gloire qui est la sienne en termes de notoriété à travers un son et lumière. Je ne voyais pas le Département intervenir seul pour aider cette Association dès lors que la ville de Poissy ne se prononçait pas. Pour cette raison, j'ai accepté de reporter cette délibération initialement prévue en juillet, dans l'attente de la délibération du Conseil municipal de Poissy. Celui-ci s'est réuni la veille et a voté à l'unanimité la mise aux normes de l'électricité pour près de 275 000 euros afin de permettre à l'Association d'organiser ce spectacle son et lumière. Ce spectacle est destiné au tourisme fluvial et vise à donner une attractivité supplémentaire à un bâtiment qui en termes d'architecture romane et gothique est le plus important du département après la Collégiale de Mantes. L'originalité de ce projet est qu'il s'agit d'un son et lumière intérieur pérenne, qui permet quelles que soient les conditions climatiques d'accueillir 200 personnes avec des manifestations qui se réitéreront tout au long de l'année. La ville de Poissy en a besoin car il s'agit d'un point d'ancrage important dans le cadre de la politique de mise en œuvre et d'attractivité du territoire. Il ne s'agit pas d'une problématique de laïcité mais d'un partenariat entre la ville de Poissy et le Conseil général dans le cadre du plan Yvelines Seine destiné à attirer un maximum de touristes sur cet axe. Voilà ce qui me semble justifier la position du Conseil général.

Applaudissements des élus de la majorité départementale.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4099 à la majorité, le groupe des élus de Gauche votant contre et la majorité départementale votant pour.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL – Je remercie l'Assemblée départementale pour le développement historique de Poissy et indique au groupe d'élus de Gauche qu'ils seront invités lors de la première séance afin de constater la qualité du spectacle.

Aide aux communes pour la restauration du patrimoine documentaire et mobilier non protégé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – Dans le cadre de l'aide aux communes pour la restauration du patrimoine documentaire et mobilier, ce rapport concerne les communes des Mureaux (restauration des registres d'Etat civil) et de Septeuil (intervention sur un tableau situé dans l'annexe de l'église paroissiale). La dépense pour le Département est évaluée à 7 851 euros, soit 70 % du montant total des travaux. Les 30 % restant sont à la charge des communes.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4111 à l'unanimité.

Audit fonctionnel, juridique et financier et état des lieux des activités proposées par la base de loisir de Saint-Quentin-en-Yvelines – Convention de groupement de commandes pour un marché public de prestation intellectuelle

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – Au regard de la situation financière évoquée lors de la séance du mois de février 2013, le Conseil général et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin souhaitent recourir à un prestataire en vue de réaliser un audit. Il est proposé au Conseil général d'approuver une convention de groupement de commandes pour un marché public de services. Cette Convention sera cosignée entre le Conseil général et la CASQY et financée par moitié.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4126 à l'unanimité.

Coopération décentralisée. Don d'ordinateurs à la commune d'Anèho (Togo) et à l'Union des communes du Togo

M. LE PRESIDENT – Nous avons accueilli au lycée Jules Ferry de Versailles, en présence du Ministre de l'Industrie et de l'ambassadeur du Togo à Paris le Maire d'Anèho, à l'occasion d'une mise à disposition de matériels dans le cadre du nouveau collège qui sera construit dans la préfecture des Lacs sur la commune d'Anèho. Ce matériel sera révisé par le Lycée d'Enseignement technique Jules Ferry.

FRANÇOIS DELIGNE, *rapporteur* – Il s'agit de 57 ordinateurs faisant l'objet d'un renouvellement au sein des services du Département. Ils seront remis en état avant d'être livrés au Lycée d'enseignement technique et professionnel d'Anèho (32 ordinateurs) et aux centres de ressources et de documentation régionaux du Togo (19 ordinateurs).

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4127 à l'unanimité.

Soutien du Département à l'Etablissement public du château de Versailles pour ses parcours éducatifs histoire, art et patrimoine

JOËL DESJARDINS, *rapporteur* – Il s'agit de reconduire la subvention de fonctionnement de 52 000 euros pour cet établissement.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4139 à l'unanimité.

Aide exceptionnelle pour la restauration du remorqueur à vapeur « Le Jacques » amarré à Conflans-Sainte-Honorine

M. LE PRESIDENT – « Le Jacques » est le premier remorqueur protégé au titre des monuments historiques.

ANDRE SYLVESTRE, *rapporteur* – L'Association des Amis du Musée de la Batellerie restaure le remorqueur vapeur « le Jacques », classé au titre des monuments historiques depuis le 5 novembre 1997 et amarré à Conflans-Sainte-Honorine. Afin de finaliser la première phase de restauration, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention d'investissement de 8 788 euros.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4142 à l'unanimité.

FANNY ERVERA – Je remercie chaleureusement le Conseil général de son soutien à ce qui constitue le véritable patrimoine fluvial des Yvelines.

Constitution d'une équipe sportive « Conseil général des Yvelines » et participation à la course « Paris-Versailles »

M. LE PRESIDENT – Cette course a lieu le 29 septembre prochain et devrait regrouper 25 000 participants.

PHILIPPE PIVERT – Il est proposé de monter une équipe sportive du Conseil général des Yvelines et de prévoir la participation à une épreuve Paris-Versailles le 29 septembre 2013. La dépense s'élèverait à 7 714 euros pour un espace Entreprise premium dédié à 50 agents avec une recette correspondant à la participation des agents de 390 euros. De nombreux agents participent à titre individuel à des manifestations sportives et courses à pied variées. Il est proposé qu'ils poursuivent leur activité dans un cadre plus collaboratif et corporatif en formant une équipe du Conseil général.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4144 à l'unanimité.

Contrat social de territoire 2013-2015 de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

MARIE-HELENE AUBERT, *rapporteur* – Il s'agit d'approuver le contrat social de territoire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Depuis 2007, 21 contrats sociaux de territoire ont été adoptés, touchant la population de 29 communes. Les trois axes prioritaires identifiés pour Saint-Rémy-lès-Chevreuse :

- dynamiser le lien trans-générationnel dans le cadre d'un parcours résidentiel des jeunes et rompre l'isolement des personnes vieillissantes (deux fiches actions),

- renforcer le soutien à la parentalité tout au long du parcours de l'enfant particulièrement pour les familles monoparentales et favoriser l'offre de service en matière d'accueil des enfants (trois fiches actions),
- favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, des bénéficiaires du RSA et répondre aux différentes offres d'emploi (un fiche action).

Ces objectifs ont été déclinés dans un plan d'actions triennal. Certaines actions sont réalisées grâce à la création de deux emplois aidés en CEI. Le coût global de ce CST pour la période 2013-2015 s'élève à 41 300 euros, auxquels s'ajoutent les 23 484 euros par an des emplois aidés, soit un coût total de 111 452 euros. La participation du Département sera de 8550 euros pour 2013, 6050 euros pour 2014 et 2015 soit un total de 20650 euros (50 % du coût de ces actions). Parallèlement, le Département versera 20 472 euros au titre des contrats aidés. Sur ce CST, la participation du Département par habitant à Saint-Rémy-lès-Chevreuse est de 1,04 euro en 2013, puis 0,74 euro pour 2014 et 2015. La participation moyenne du Département sur les CST en cours est de 4,57 euros par habitant.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4118 à l'unanimité.

Contrat social de territoire 2013-2015 d'Elancourt

PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* – Depuis 2007, le Département des Yvelines a lancé une contractualisation des actions dans le domaine de la solidarité et du social dans les villes. Les 21 contrats signés concernent près de 400 000 habitants sur une population d'1,4 million d'habitants. Je peux témoigner de l'excellent travail réalisé avec la Direction des Territoires et de l'Action sociale du Département, sous l'autorité d'Isabelle Grenier. Ce sujet est complexe car il est nécessaire de réunir les acteurs des communes avec les centres d'action sociale, les intervenants associatifs et de recenser l'existant et les besoins. Pour Elancourt, les deux sujets majeurs recensés sont l'accompagnement des enfants en difficultés et la parentalité, qui présente parfois de grosses lacunes, conséquences de décisions sociétales prises par les politiques nationales de toute tendance. Les grands axes identifiés sur Elancourt sont :

- Investir dans des équipements municipaux autour du pôle de l'enfance dans le centre social municipal,
- Renforcer le soutien à la parentalité,
- Intensifier la prévention précoce par le soutien de la parentalité,
- Favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Le coût de ce projet représente plus de 200 000 euros, avec une participation annuelle du Conseil général d'environ 28 000 euros sur trois ans. La participation moyenne du Conseil général par habitant est légèrement inférieure à 4 euros. Pour certain villes en difficultés, cette participation monte jusqu'à 31 euros par habitant. Ces montants démontrent que nous n'appliquons aucun sectarisme particulier et que la priorité du Conseil général reste bien ses habitants, quelles que soient les couleurs politiques des communes. C'est ce qui a jusqu'à aujourd'hui été démontré dans ces contrats sociaux de territoire. Le vote pourra témoigner de la part de la majorité de cette aide.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

FRANÇOIS DELIGNE – L'équité de traitement des territoires est normale. J'ai noté que certaines règles sont en cours de changement : ainsi, certaines actions auparavant possibles pour Mantes ne le sont désormais plus dans le CST de Guyancourt, comme par exemple la prise en compte de dépenses de frais de personnel liés à certaines actions. Il est nécessaire de connaître la nature et la cause de ces évolutions de règles. Il est difficile d'avoir cette lisibilité dans les échanges existant d'un service à l'autre. Par ailleurs, je regrette de ne pas avoir reçu le dossier de demande de subvention dans les temps impartis. Lorsque je m'en suis inquiété, il m'a été répondu que le délai pour faire ces demandes était dépassé. Ces dysfonctionnements impactent également la visibilité.

M. LE PRESIDENT – J'ai directement traité ce cas d'espèce avec les responsables de service, qui ne pose plus de problème.

PHILIPPE BRILLAULT – Au nom des responsables de cette Commission, je vous assure de la neutralité la plus totale de la part des différents acteurs qui présentent les projets. Ensuite, le projet arrive dans les services du Département pour procéder à la présentation du financement. Je n'ai vu aucun élément particulier relatif à telle ou telle ville, à tel point que nous avons récemment voté des sommes conséquentes pour une ville qui n'est pas du bord politique de la majorité (31 euros par habitant). Il y a jusqu'à présent équité de traitement, car tout dépendra de l'attitude des uns et des autres. Nous pouvons en effet nous interroger, compte tenu de la teneur des débats de la matinée. Enfin, concernant le cas cité par François Deligné, il arrive que nous payions la conséquence de la négligence dont peuvent parfois faire preuve nos services.

FRANÇOIS DELIGNE – La négligence n'était pas du côté des services de la ville et c'est la raison pour laquelle je m'en suis inquiété. Par contre, ai-je mal compris vos propos ou y ai-je entendu des menaces ?

M. LE PRESIDENT – Non. Nous parlons de contrats sociaux de territoire et Philippe Brillault a explicité la manière dont leur instruction était faite.

FRANÇOIS DELIGNE – Le début d'échange a été très constructif et éclairant, mais Philippe Brillault a terminé en disant que compte tenu des débats qui se sont tenus aujourd'hui, des choses pourraient être modifiées.

PHILIPPE BRILLAULT – J'ai effectivement regretté la politisation des sujets dans cette assemblée qui jusqu'à présent n'avait jamais eu lieu. Il est peut-être nécessaire d'en discuter ensemble pour l'éviter.

FRANÇOIS DELIGNE – Quel est le rapport avec l'équité de traitement dans les contrats sociaux de territoire ?

PHILIPPE BRILLAULT – Votre question laissait penser que le Département ne traitait pas de la même manière les différentes villes selon leur couleur politique.

FRANÇOIS DELIGNE – J'ai bien indiqué que l'on pouvait comprendre des évolutions de règles, ce qui peut expliquer des différences de traitement. Ce contrat existe déjà et a connu un certain nombre de

traitements basés sur certaines règles. Si ces règles ont évolué, je souhaite en être informé. Si elles sont identiques, j'en suis ravi !

Le Conseil général adopte la délibération 4-4119 à l'unanimité.

Prévention générale. Subventions de fonctionnement 2013

PHILIPPE BRILLAULT, suppléant, GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Il s'agit de pouvoir aider toutes les structures associatives ou parapubliques dans le cadre de l'aide aux enfants ou adolescents en difficulté familiale. Une liste d'associations est jointe à la délibération. Le total des aides demandées par l'ensemble des associations représente sur 2013 211 500 euros. Ces montants fluctuent selon les années. Il est cette année légèrement inférieur à celui des années précédentes, mais répond aux demandes formulées.

M. LE PRESIDENT – Un établissement public bénéficie également de ces aides.

FRANÇOIS DELIGNE – Je confirme que 200 000 euros représentent effectivement un effort très important !

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4122 à l'unanimité.

Convention avec l'I.N.R.I.A. et l'A.L.D.S. relative à la finalisation d'une plate-forme expérimentale de Dossier Médico-Social Partagé sécurisé et mobile (D.M.S.P.)

DANIEL LEVEL, suppléant, MICHEL VIGNIER, *rapporteur* – L'utilisation de cette nouvelle technologie permet de palier les inconvénients d'un dossier médicosocial papier. Le DMSP permet un gain de temps aux équipes chargées de l'évaluation de l'APA en leur évitant une double saisie. Le projet a fait l'objet d'une première convention entre le Département, l'INRIA et l'ADLS de novembre 2006 à novembre 2009. Il s'agit de signer une seconde convention pour compléter ce travail. Cette expérimentation a été réalisée sur le territoire des coordinations gérontologiques de Seine et Mauldre et de Grand Versailles. Le bilan global de l'expérimentation est positif. Ces conventions précisent les modalités de financement de cette nouvelle étape. Le Conseil général y participera par un versement direct à l'INRIA de 12 800 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La confidentialité de ces dossiers médicaux partagés est absolue.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4131 à l'unanimité.

Demande d'habilitation individuelle présentée par la Résidence « Notre Dame » au Pecq

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Mme H, âgée de 105 ans, a été transférée de Chambourcy vers l'institut Notre-Dame au Pecq le 5 février 2013 dans un contexte d'urgence. La résidence Notre-Dame

dispose d'une unité protégée dédiée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, dont fait partie Mme H. Ses ressources et la participation financière de ses filles sont insuffisantes pour financer son hébergement. Une habilitation individuelle est donc demandée au Département afin de permettre à cette personne de résider dans cet établissement. La dépense maximale du Département s'élève pour 2013 à 11 519 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4140 à l'unanimité.

Exercice des missions d'assistance technique départementale et d'animation territoriale du Département dans le domaine de l'eau

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Le Conseil général n'aura plus qu'un seul contrat avec l'agence de l'Eau Seine-Normandie. Ce contrat compte trois chapitres :

- l'assistance technique départementale, qui ne concerne que 12 communes et 8 établissements publics fonciers suite à des décisions de l'Etat,
- l'animation départementale dans le domaine de l'eau,
- la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les deux chapitres précédents à hauteur de 50 % des ETP consacrés aux missions et plafonnées à hauteur de 80 000 euros par ETP, de 50 % des frais de fonctionnement (hors analyses) plafonnés à 22 000 euros pour le premier ETP et 13 200 euros pour les suivants et enfin de 80 % du montant des analyses réalisées dans le cadre des missions d'assistance technique.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4115 à l'unanimité.

Subventions 2013 aux associations « Yvelines Environnement » et « les Amis des Forêts de Versailles et de Fausses-Reposes »

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – La 5^{ème} Commission et le Président ont souhaité le retrait de la délibération de la partie relative à l'association « les Amis des Forêts de Versailles et de Fausses-Reposes ». Un amendement est donc nécessaire pour préciser que cette délibération se limite à l'Association « Yvelines Environnement », pour laquelle une subvention de 1 100 euros est prévue.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution de la subvention proposée à l'association « Yvelines Environnement ». Cependant, en accord avec Monsieur le Président du Conseil général, la proposition d'octroi d'une subvention à l'association « Les Amis de la Forêt de Versailles et de Fausses-Reposes » est retirée. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – « Yvelines Environnement » fournit un beau travail d'animation et de sensibilisation des scolaires dans le Département.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4117 à l'unanimité.

Subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile-de-France pour la réalisation d'un plateau technique fibre optique sur le site d'Aubergenville de l'ITEDEC. (Institut du Tertiaire, du Développement Durable et de l'Eco-Construction)

JOËL LOISON, *rapporteur* – Cette délibération très importante, tant en termes d'équipement que d'image donnée à nos actions. Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention d'investissement de 1 million d'euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris-Ile-de-France pour réaliser un plateau technique fibre optique sur le site d'Aubergenville. Il est destiné à la formation à l'installation de réseaux de fibres optiques dans le cadre de la restructuration de l'ITEDEC. Selon les prévisions, près de 20 000 emplois seraient nécessaires au niveau national pour le déploiement de la fibre optique dont 2 650 emplois en Ile-de-France. La Chambre de Commerce et d'Industrie a lancé en 2012 un projet de restructuration du centre de formation par alternance de l'ITEDEC à Aubergenville, ce qui mobilise plus de 20 millions d'euros d'investissement. L'adjonction d'un plateau dédié à l'apprentissage des techniques de pose de fibres optiques en conditions réelles lui permettra de proposer dès 2014 les formations requises pour la montée en compétences du personnel concerné par le déploiement de la fibre optique. Par ailleurs, ce plateau technique fibres optiques sera le deuxième de cette nature sur le territoire français. Les formations proposées à Aubergenville répondront à la fois à des besoins de formation initiale et de formation continue.

En formation initiale, dès la rentrée 2014, 96 apprentis pourront être formés annuellement. En formation continue, la Chambre de Commerce s'engage à mettre le plateau technique à disposition des organismes 90 jours par an, ce qui permettra ainsi de former entre 180 et 200 professionnels. Par ailleurs, d'autres CFA sont intéressés. Ce sont donc environ 300 professionnels qui pourront chaque année accéder aux métiers de la pose de la fibre optique.

Le coût total du projet de restructuration est de 21,8 millions d'euros, dont 4 millions d'euros sont pris en charge par le Conseil régional, 3,4 millions d'euros par les Investissements d'avenir, 167 000 euros par le FEDER, la Chambre de Commerce finançant le reste sur fonds propres. L'investissement lié au plateau technique représente 1,3 million d'euros, dont le Conseil général propose de financer 1 million d'euros. La chambre de Commerce s'engage à maintenir l'affectation du plateau pendant au moins 10 ans.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je profite de cette délibération pour réaliser un point sur le projet de couverture de l'ensemble du Département en très haut débit. Ce contrat de formation par alternance est essentiel pour permettre au département de disposer d'une main d'œuvre qualifiée dont il aura besoin dans les années à venir. Nous avons voté le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique visant à pouvoir couvrir l'intégralité du territoire yvelinois en 2020. Cet objectif sera réalisé avec les opérateurs privés sur la partie la plus dense en termes de population et sous maîtrise d'ouvrage départementale pour le reste du département. Lors de la prochaine séance, nous délibérerons sur le principe des procédures juridiques permettant de retenir les partenaires privés qui construiront et exploiteront le réseau pour notre compte. Entre temps, j'engagerai devant vous tous une réunion d'information sur le projet le 10 octobre 2013 et je souhaite réunir le 16 octobre 2013 la Commission départementale d'Aménagement numérique avec notamment les Présidents

d'intercommunalités et les Maires des principales communes hors EPCI afin de présenter l'état d'avancement de notre Schéma directeur territorial d'aménagement numérique, essentiel pour l'attractivité du territoire.

JOËL LOISON – L'effort du Département permettra de couvrir rapidement les zones rurales. Il est paradoxal de constater que les zones denses, prises en charge par des opérateurs, seront probablement en retard sur les zones rurales. Les opérateurs estiment en effet que ces zones présentent des performances convenables en ADSL et qu'ils n'ont en conséquence pas de retour rapide sur investissement.

M. LE PRESIDENT – Vous n'êtes pas le seul à manifester cette inquiétude, voire cette irritation. Nous avons des contacts privilégiés avec les opérateurs privés et nous essaierons d'intervenir auprès d'eux.

AUDE DEBREIL – Les partenaires du secteur privés pourront assister à ces réunions.

KARL OLIVE – Je remercie le Département de cette aide substantielle au plateau technique d'Aubergenville qui permettra notamment de proposer des emplois aux jeunes. Dans notre département, 21 000 emplois sont non pourvus. Le chômage des jeunes est à 25 % en France alors qu'il est à 15 % en Allemagne. On trouve 1,5 million d'apprentis en Allemagne alors qu'ils ne sont que 500 000 en France, et je suis heureux d'avoir entendu Joël Loison annoncer que 96 apprentis seraient formés sur ce plateau technique.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4129 à l'unanimité.

LAURENT RICHARD – Je remercie l'Assemblée de son vote.

Adhésion du Département pour l'année 2014 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.) dans le domaine des communications électroniques

JOËL LOISON, *rapporteur* – Cette Fédération documente ses membres en temps réel sur l'actualité juridique et les possibilités de financement, leur fournit différents modèles de document de travail et conventions types. Elle leur apporte également des conseils méthodologiques et juridiques pour les accompagner dans leurs projets de déploiement de réseaux très haut débit. La Fédération propose des formations à tarif réduit pour ses adhérents, sur diverses problématiques pratiques liées au déploiement de la fibre optique. La cotisation pour l'année 2014 s'élève à 4 400 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4130 à l'unanimité.

Grands projets de Ville. Prorogation des subventions aux communes de Chanteloup-les-Vignes, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, à la Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines (C.A.M.Y.) et l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (E.P.A.M.S.A.)

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Dans le cadre de sa politique d'appui exceptionnel aux grands projets de ville, le Département soutient notamment les projets de rénovation urbaine de Chanteloup-les-

Vignes et du Mantois. Huit opérations identifiées dans les différents Contrats départementaux sociaux de ville ou exceptionnels, de Chanteloup-les-Vignes et du Mantois ont vu leur réalisation retardée, rendant la subvention départementale caduque. Afin de maintenir le soutien du Conseil général à la réalisation de ces opérations et compte tenu de leur réalisation prochaine, il est proposé de prolonger les délais de validité des subventions de ces opérations. Il s'agit de :

- proroger à titre exceptionnel jusqu'au 31 décembre 2014 le délai de validité de la subvention attribuée à Chanteloup-les-Vignes pour l'opération de la place de jade d'un montant maximum de 793 927 euros attribué par délibération de la Commission permanente du 6 juillet 2007,
- de proroger à titre exceptionnel jusqu'au 31 décembre 2015 le délai de validité de la subvention attribuée à Chanteloup-les-Vignes pour la réalisation de la rue des Pierreuses d'un montant de 747 709 euros attribué par délibération de la Commission permanente du 11 septembre 2008,
- de proroger à titre exceptionnel jusqu'au 3 juin 2014 le délai de validité de la subvention attribuée à la CAMY pour la réalisation de la Dorsale d'un montant maximum de 1,5 million d'euros attribué par délibération de la Commission permanente du 2 février 2007,
- de proroger à titre exceptionnel jusqu'au 31 décembre 2013 le délai de validité de la subvention attribuée à l'EPAMSA pour la réalisation d'une étude de stratégie commerciale dans le quartier d'habitat social d'un montant maximum de 31 395 euros attribué par délibération de la Commission permanente du 4 juillet 2008,
- de proroger à titre exceptionnel jusqu'au 30 juin 2015 le délai de validité de la subvention attribuée à Mantes-la-Jolie pour la réalisation de la traversée de la RD 113 dans le Quartier des Ecrivains d'un montant maximum de 316 000 euros attribué par délibération de la Commission permanente du 11 septembre 2008,
- de proroger à titre exceptionnel jusqu'au 30 juin 2014 le délai de validité de la subvention attribuée à Mantes-la-Jolie pour la restructuration de la crèche Clémenceau d'un montant maximum de 220 000 euros attribué par délibération de la Commission permanente du 11 septembre 2008,
- de proroger à titre exceptionnel jusqu'au 30 juin 2014 le délai de validité de la subvention attribuée à Mantes-la-Ville pour la réalisation de la troisième tranche de l'aménagement du Domaine de la Vallée d'un montant maximum de 1 607 316 euros attribué par délibération de la Commission permanente du 11 juin 2008,

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit de projets d'une envergure considérable sur ces territoires.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4137 à l'unanimité.

Avis du Département sur le schéma départemental des carrières révisé des Yvelines

FANNY ERVERA, *rapporteur* – Le projet de schéma départemental des carrières devrait permettre de sécuriser les carrières et d'éviter les problèmes rencontrés sur les habitations, qui obligent ensuite les communes à élaborer des PPRM, comme c'est le cas à Conflans-Sainte-Honorine.

M. LE PRESIDENT – Le Département est en effet très impacté par ce problème, notamment aux abords de la vallée de la Seine.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4143 à l'unanimité.

Politique amélioration de l'habitat. Partenariat PACT Yvelines

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Il s'agit d'adapter le règlement du Département à la suite de modifications apportées par l'Agence nationale de l'Habitat dans ses dispositifs en direction des propriétaires. Les évolutions d'intervention proposées sont les suivantes :

- un recentrage de l'aide complémentaire du Conseil général vers les personnes âgées et les personnes souffrant de handicap constituant des publics cibles de la politique d'action sociale du Département,
- une adaptation du règlement des aides au programme « Habiter mieux ».

Les conditions d'éligibilité aux subventions départementales sont les suivantes :

- la subvention « Habiter mieux » concerne tous les travaux d'amélioration répondant au programme « Habiter mieux » au profit des propriétaires occupant âgés de plus de 60 ans ou en situation de handicap. Cette subvention s'élève à 3 000 euros maximum pour les ménages très modestes et à 1 500 euros pour les ménages modestes,
- la subvention « Yvelines Habiter mieux » concerne tous les travaux d'amélioration répondant au programme « Habiter mieux » au profit des propriétaires occupants. Cette subvention s'élève à 3 000 euros maximum pour les ménages très modestes et à 1 000 euros pour les ménages modestes,
- enfin, la prime « Eco-Habiter Mieux » concerne les travaux mobilisant les éco-matériaux à plus de 50 % et s'adresse aux propriétaires occupants pour un montant de 2 000 euros.

Il est proposé d'attribuer au PACT Yvelines pour l'année 2013 une subvention de 800 000 euros afin de pouvoir verser des subventions d'investissement Yvelines Habitat aux propriétaires et une subvention de fonctionnement de 150 000 euros pour l'assistance gratuite apportée aux particuliers en matière d'information et d'aide à la conception et au financement de leur projet d'amélioration de l'habitat.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il est important d'informer les personnes qui peuvent bénéficier de ce programme « Habiter mieux », monté en liaison avec l'ANHA au niveau national.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4145 à l'unanimité.

Politique départementale en faveur du logement. Adoption du règlement Yvelines/Résidences. Modification du règlement du contrat de développement de l'offre résidentielle

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – En 2006, sous l'impulsion de Pierre Bédier, le Conseil général a lancé le CDOR, sachant que le logement est une compétence facultative du Conseil général. Cette décision a produit des effets très positifs et a permis de doubler le nombre de logements construits, sociaux ou non, sur le département. Suite aux adaptations des différents contrats (CDOR +, CDOR rural), il vous est proposé de voter aujourd'hui le règlement Yvelines /Résidences qui cible des publics spécifiques : étudiants et chercheurs, seniors valides, personnes en situation d'exclusion, jeunes en situation d'apprentissage ou d'insertion professionnelle. L'objectif est de créer 2 500 nouvelles places destinées à ces publics d'ici à 2020 : 1 200 places pour les étudiants, 80 places pour les jeunes actifs et au minimum 500 places pour les seniors autonomes. Le programme Yvelines/Résidences se développera en deux temps : un contrat signé entre le Conseil général et les établissements de coopération intercommunale, puis un Pass discuté avec les maîtres d'ouvrage de chaque opération.

Compte tenu des aides publiques existantes (Etat, Région, EPCI) les aides financières apportées par le Conseil général représenteront 50 à 60 % des subventions publiques pour les programmes PLAI, 30 % pour les programmes PLUS et de 20 % pour les programmes PLS. Cette aide départementale pourrait représenter 7 500 euros pour les logements PLAI PLUS et 5 000 euros pour les places agréées par l'Etat en PLS. Certains projets spécifiques et innovants pourront être primés et voir le montant porté à 10 000 euros.

Cette délibération propose de modifier le CDOR existant, dont la première génération arrive à son terme, et de plafonner l'aide aux montants définie lors de la signature des CDOR.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – J'attire votre attention sur le risque de remise en cause de notre politique en faveur du logement si notre Etablissement public foncier départemental était amené à disparaître. Faut de cet outil performant qu'est Yvelines Aménagement, nous ne pourrions plus porter les CDOR. A la veille d'un bouleversement quant aux compétences des Départements, je crains que tout ceci ne se révèle être que des vœux pieux. La politique volontariste initiée par Pierre Bédier et portée unanimement pour toute notre assemblée départementale, a permis de doubler la production de logements et de signer plus de 101 contrats de développement de l'offre résidentielle. Cette politique originale devrait être un exemple à suivre et non d'un exemple à supprimer, car elle nous est enviée par les autres Départements franciliens. C'est malheureusement ce dont il est actuellement discuté dans les débats au sein du Parlement. Il est toutefois sage de réfléchir aux CDOR de deuxième génération.

Je me préoccupe de récupérer les trop perçus auprès des communes qui ayant signé un CDOR première génération, ont obtenu de l'aide du Département à hauteur de 50 % mais n'ont pu mener à bien leurs projets de construction pour des raisons diverses et variées. Je souhaite que le nécessaire soit fait pour obtenir la restitution de ce trop-perçu. Nous avons déjà prorogé d'une année le délai de clôture des CDOR.

OLIVIER LEBRUN – Cette politique nous est enviée à tel point que l’argent dont nous pouvions disposer sera récupéré pour être distribué à d’autres départements, via la péréquation.

FRANÇOIS DELIGNE – Vous aimez vous faire peur ! Jean-Louis Barth et moi-même avons été associés au groupe de travail sur la question et nous considérons qu’il s’agit d’une bonne méthode avec des échanges fructueux et constructifs sous l’égide de Philippe Tautou, que nous remercions. Entre les CDOR de première génération et aujourd’hui, il était nécessaire d’apporter des évolutions. Dans le passé, certains correctifs avaient été apportés à notre demande, notamment vers des communes qui fournissaient des efforts mais ne se voyaient pas aidées. Progressivement, nous avons pu réguler et améliorer les choses. Le projet présenté ce jour est intéressant dans la mesure où il concerne du logement spécifique et que la question du meilleur niveau de pertinence du contrat s’est posée. Il nous a semblé intéressant, collectivement, que les nouveaux CDOR soient signés à l’échelle de l’intercommunalité. Il semble en effet préférable d’adopter une politique cohérente et une stratégie de réponse aux besoins sur un territoire plus large que la seule commune. Il sera nécessaire de mettre en place de bons échanges entre les communes concernées et la gouvernance de l’EPCI. Cette délibération va dans le bon sens et nous voterons favorablement.

Concernant le dernier point d’inquiétude soulevé par Olivier Lebrun, les élus de Gauche ont toujours dit que si une structure régionale devait se mettre en place, elle devrait forcément prendre en compte l’existence de la structure départementale, de son fonctionnement et des finances qu’elle a déjà engagées. Nous ne pouvons pas vous rassurer, mais les élus de gauche du Département considèrent que l’EPFY est un bon outil pertinent et efficace. Si un tel établissement devait voir le jour à l’échelon régional, nous militerons pour conserver cet outil au plan départemental. Je constate que je ne vous ai pas rassurés.

M. LE PRESIDENT – Pas vraiment, dont acte !

PHILIPPE TAUTOU – Il s’agit du dernier volet de l’ensemble de la révision de la politique de logement du Département. Je souligne notre attachement commun à la problématique du logement. Tout ce qui concourra demain en faveur du logement sera bon à prendre, mais il sera nécessaire de prendre garde aux freins à la création de logement. Les intercommunalités auront un rôle croissant à jouer sur le logement. Certaines problématiques doivent se régler à l’échelle d’un territoire et non plus de la commune. Nous devons être prudents sur les actions à mener dans l’avenir. Tous les événements d’une politique nationale – je pense particulièrement aux conséquences de la loi Duflot -, seront peut être de nature à contrarier les efforts réalisés par le Département, qui a fait preuve d’une politique innovante sur le logement. Faisons en sorte que ce qui sera proposé aux collègues parlementaires ne viennent pas contrarier ce qui est fait par le Département.

MAURICE SOLIGNAC – Le 8 octobre prochain, l’EPFY organise un séminaire ouvert à tous qui permettra de réfléchir sur la programmation 2014-2017.

DANIEL LEVEL – J’aurai plaisir à accueillir l’ensemble des « séminaristes » à Fourqueux !

PIERRE LEQUILLER – Nous nous battons pour défendre cet établissement départemental sur les bancs de l’Assemblée, mais je crains que le Gouvernement soit fermé sur le sujet. Cette structure départementale fonctionne bien et permet de répondre à la nécessité du logement. Le fait de le faire au niveau régional éloignera le lieu de décision et diminuera l’efficacité du système.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4116 à l’unanimité.

Adoption de six contrats eau. Compléments à huit contrats eau et autorisation de versement du solde de la subvention attribuée au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Aide exceptionnelle à la commune de Mareil-sur-Mauldre

JEAN-LOUIS BARTH, *rapporteur* – Les contrats proposés sont conformes au règlement adopté par le Département le 28 mai 2010 et révisé le 4 février 2013 :

- Un contrat est destiné à financer une étude générale (Syndicat mixte de l'Étang des Noës pour un montant éligible de 3 600 euros soit une subvention de 360 euros)
- douze contrats sont destinés à financer des travaux de dépollution des eaux pluviales et usées pour les communes de Bonnelles, Bullion, Carrières-sur-Seine, le Mesnil-Saint-Denis, le Perray-en-Yvelines, Villennes-sur-Seine, Port-Marly, Montesson, Versailles et pour les syndicats intercommunaux de la Courance, d'assainissement de la région de Neauphle-le-Château, de la communauté du Pays Houdanais,
- deux contrats sont destinés à financer les travaux de mise en valeur du milieu naturel pour les communautés de communes du Pays Houdanais et le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette.

Au total, les opérations proposées représentent une subvention d'un montant de 2,264 millions d'euros en investissement et 54 759 euros en fonctionnement.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité et demande que, par amendement, dans la délibération, au 3^{ème} paragraphe, la commune de Montesson soit ajoutée à la liste des communes ayant bénéficié d'un accord de commencement anticipé des travaux, celui-ci ayant été effectivement donné à compter du 13 septembre 2013.

Le Conseil général adopte à l'unanimité la délibération 6-4121 ainsi amendée.

Contrat de développement équilibré des Yvelines (C.D.E.Y.) pour la mise en œuvre du protocole de l'opération d'intérêt national (O.I.N.) Seine Aval 2007-2013. Convention particulière avec l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (E.P.A.M.S.A.)

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Dans le cadre du contrat de développement équilibré des Yvelines, une importante opération se prépare sur la ville de Bonnières-sur-Seine. L'EPAMSA, dans le cadre de l'OIN, lance cette ZAC d'aménagement. La Région Ile-de-France apporte 2,5 millions d'euros, soit 42 % de la dépense. Il est proposé que notre Département apporte de son côté 1,550 million d'euros, soit 26 % du coût total de l'opération.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4125 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Avant de clôturer cette séance, je vous rappelle que nous recevons Monsieur le Préfet des Yvelines le vendredi 18 octobre 2013 à 9 heures 30 pour la présentation habituelle de son rapport d'activité des services de l'Etat dans le Département. Je vous invite à nous transmettre

l'ensemble des questions de portée générale posées en séance avant le mercredi 2 octobre pour transmission à Monsieur le Préfet.

Par ailleurs, nous devons à Jean-Marie Tétart l'élaboration du magnifique catalogue intitulé « divinités noires ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 20.

Prochaine séance : vendredi 18 octobre 2013 à 9 heures 30.

Le Secrétaire :
FANNY ERVERA.

Le Président :
ALAIN SCHMITZ.

**Communication des marchés notifiés entre le 5 juillet 2013 et le 20 septembre 2013
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général
(art. L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Politique : A03 Mobilité déplacement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-312-00	Renforcements 2012 RD 130 Gargenville-ECF-Dispositif anti-fissures	1 mois	43 697,50
		somme :	43 697,50 €

Politique : A06 Attractivité économique

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-209-00	Mission d'assistance juridique dans le cadre des contrats de concession Yvelines Numériques	4 ans	50 000,00
2013-282-00	Assistance à l'aménagement et à l'organisation logistique pour la présence du Conseil général des Yvelines au salon international de la construction - Batimat 2013	6 mois	90 000,00
2013-387-00	Audit technique du réseau Yvelines Numérique à destination des entreprises	1 an et 6 mois	180 000,00
		somme :	320 000,00 €

Politique : A07 Retour à l'emploi

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-171-00	Mise en place d'un dispositif expérimental de "préparation à l'emploi" de bénéficiaires du RSA	8 mois	120 000,00
		somme :	120 000,00 €

Politique : A08 Promotion et rayonnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-360-00	Projection de films en plein air dans le Département des Yvelines	2 ans et 1 mois	180 000,00
2013-448-00	Location de cars lors d'évènements de relations publiques	3 ans	60 000,00
		somme :	240 000,00 €

Politique : B01 Proximité aux Yvelinois

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-331-00	Chanteloup les Vignes - Maison de l'Emploi : fourniture et pose de vannes sur radiateurs	3 mois	13 440,00
		somme :	13 440,00 €

Politique : B07 Solidarité internationale

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-187-00	Formation des acteurs Yvelinois de la Solidarité internationale - Lot 1 : Formation gestion des projets	3 ans	30 000,00
2013-191-00	Formation des acteurs Yvelinois de la Solidarité internationale - Lot 4 : Formations spécifiques	3 ans	9 000,00
2013-189-00	Formation des acteurs Yvelinois de la Solidarité internationale - Lot 2 : Formations économiques	3 ans	30 000,00
		somme :	69 000,00 €

Politique : C03 Formation des jeunes

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-227-00	TRAPPES - Collège Courbet - MOE travaux réfection chauffage	3 ans	15 000,00
2013-26-00	Maisons Laffitte/Collège Cocteau/Travaux achèvement restructuration/Lot 14 Modification principe hydraul. chaufferie	3 ans	22 109,86
2013-27-00	Maisons Laffitte/Collège Cocteau/Travaux d'achèvement restructuration/Lot 15 garde-corps manquant	3 ans	7 660,56
2013-336-00	Rambouillet - Collège Le Rondeau - Réfection de la chaufferie	3ans	83 167,72
2012-692-00	St Germain en Laye - Lycée international - Réfection et mise en sécurité - Lot 6 Ascenseur	3 ans	79 806,00
2013-197-00	MANTES LA JOLIE - Collège Georges Clémenceau - Réfection complète des installations téléphoniques - MOE	3 ans	14 875,08

2013-268-00	Rosny sur Seine - Collège Sully - Installations de téléphone - MOE	3 ans	23 882,67
2013-326-00	LES CLAYES SOUS BOIS - Collège la Fosse aux Dames - Mission de maîtrise d'oeuvre	1 an	48 877,50
2013-403-00	VERNEUIL SUR SEINE - Collège J. Zay - Mise en conformité des ascenseurs	3 ans	35 193,00
		somme :	330 572,39 €

Politique : C05 Culture et patrimoine

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-32-00	Restauration du tableau Saint Denis à l'église Saint-Denis de Goussonville	9 mois	10 940,00
2013-34-00	Restauration d'un tabernacle en bois doré à l'église Saint-Rémy de Marcq	6 mois	6 000,00
2013-340-00	Coédition de l'ouvrage réalisé à l'occasion de l'exposition Yvelines sur Seine	5 mois	16 000,00
2013-362-00	Réfection des jeux du Parc de la Boucle de Montesson	4 mois	17 419,20
2013-44-00	Restauration d'un ensemble de quatre statues en pierre à l'église Saint-Illiers de Bazemont	10 mois	10 494,00
	somme :	somme :	60 853,20 €

Politique : D01 Compétences humaines

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-413-00	Marché d'intérim pour le poste de Directeur de crèche	6 mois	20 484,95
		somme :	20 484,95 €

Politique : D03 Moyens de fonctionnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-188-00	Versailles Domaine La Bruyère : fourniture et pose d'une chaudière	4 mois	68 896,09
2013-202-00	VERSAILLES - Domaine La Bruyère - MOE / Réfection des réseaux	3 ans	9 869,10
2013-304-00	Maintenance des onduleurs du Conseil Général des Yvelines	4 ans	180 000,00
2013-183-00	Fourniture de tests psychométriques, d'intérêts professionnels et de motivation à la réussite	4 ans	40 000,00
		somme :	298 765,19 €

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE
 COMPTE RENDU TRIMESTRIEL DU PRESIDENT
 A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

ACTION SOCIALE

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TGI de Versailles	Constitution de partie civile	13072000035	01/08/2013	CG78 / Mme P	Procédure pénale en matière d'EAJE : Faux et usage de faux	Interne
CA de Versailles	Appel d'un jugement du TGI	13/04496	12/06/2013	Mme H / CG78	Déclaration judiciaire d'abandon	Interne
TA de Versailles	REP	1305231	26/07/2013	Mme B / CG78	Recours indemnitaire	Interne
TA de Versailles	REP	1303608	07/06/2013	Mme Y / CG78	Décision rejetant une demande de remise de trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305132	01/08/2013	Mme M / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305132	17/06/2013	Mme M / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de trop perçu de RSA	Interne

TA de Versailles	REP	1304816	03/07/2013	Mme H / CG78	Décision implicite rejetant une demande de remise de trop perçu RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305161	22/07/2013	M. M / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle d'un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305447	19/08/2013	Mme L / CG78	Décision rejetant une demande de remise de trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305449	26/08/2013	Mme G / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305448	28/08/2013	M. Y / CG78	Décision n'accordant qu'une remise partielle de trop perçu de RSA	Interne
TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	13/05488	20/06/2013	CG78 / Mme G	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire	Interne
TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	13/05315	19/06/2013	CG78 / Mmes B, H, S et D	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire	Interne
TGI de Nevers	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	13/00477	12/08/2013	CG78 / M. Q	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire	Interne

TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	-	18/06/2013	CG78 / Consorts R, A et D	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire	Interne
CDAS de Versailles	Recours récupération sur succession	2013/035	22/08/2013	Mme H / CG78	Décision de récupération sur succession (personne âgée)	Interne
CDAS de Versailles	Recours récupération sur donation	2013/040	12/08/2013	Mmes M et G / CG78	Décision de récupération sur donation (personne âgée)	Interne
CDAS de Versailles	Recours aide sociale	2013/026	22/08/2013	Mme P / CG78	Décision de rejet de prise en charge des heures d'aide humaine au tarif mandataire au titre de la PCH	Interne
CDAS de Versailles	Recours aide sociale	2013/041	28/06/2013	Tuteur de Mme F / CG78	Décision de rejet de prise en charge intégrale des frais de mutuelle (hébergement d'une personne âgée)	Interne
CDAS de Versailles	Recours aide sociale	2013/042	05/07/2013	M. L / CG78	Décision de rejet d'aide sociale hébergement (personne âgée)	Interne
CDAS de Versailles	Recours aide sociale	2013/017	25/06/2013	Tuteur de Mme H / CG78	Décision de rejet d'aide sociale hébergement (personne âgée)	Interne
CDAS de Versailles	Recours aide sociale	2013/034	17/06/2013	Tuteur de Mme B / CG78	Décision de rejet d'aide sociale hébergement (personne handicapée)	Interne

CDAS de Versailles	Recours aide sociale	2013/029	11/06/2013	M. P / CG78	Décision de rejet d'allocation compensatrice pour frais professionnels	Interne
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	REP	1304468	25/07/2013	Sté SODICA / Préfecture des Yvelines	Arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la liaison départementale entre la RD 30 et la RD 190	Externe
TA de Versailles	REP	1302523	12/04/2013	Association Non au Pont d'Achères / Préfecture des Yvelines	Arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la liaison départementale entre la RD 30 et la RD 190	Externe
TA de Versailles	REP	1302526	12/04/2013	ADIV Environnement / Préfecture des Yvelines	Arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la liaison départementale entre la RD 30 et la RD 190	Externe
TA de Versailles	REP	1304804	02/08/2013	Collectif Opposants au Pont d'Achères / Préfecture des Yvelines	Arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la liaison départementale entre la RD 30 et la RD 190	Externe

TA de Versailles	REP	1304803	01/08/2013	Cne de Carrières-sous-Poissy / Préfecture des Yvelines	Arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la liaison départementale entre la RD 30 et la RD 190	Externe
TA de Versailles	RPC	1304095	19/06/2013	M. C / CG78	Recours indemnitaire suite à un accident sur une route départementale	Externe (couvert par notre assurance)
TI de Versailles	Référé Expulsion	-	05/07/2013	CG78 / M. C	Occupation sans droit ni titre d'un logement	Interne
TA de Versailles	Référé Expulsion	1305210	30/08/2013	CG78 / Communauté des Gens du voyage	Occupation sans droit ni titre du futur parc du Peuple de l'Herbe	Externe

RESSOURCES HUMAINES

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	RPC	1301612	18/03/2013	M. L / CG78	Faute dans le suivi médical du requérant de nature à engager la responsabilité du Département	Interne
TA de Versailles	REP	1300915	25/03/2013	M. V / CG78	Arrêté portant mise en disponibilité d'office	Interne
TA de Versailles	REP	1303604	23/05/2013	Mme B / CG78	Arrêté refusant de reconnaître l'imputabilité au service d'un évènement de santé	Externe
TA de Versailles	REP	1303302	04/06/2013	Mme K / CG78	Fiche d'évaluation professionnelle	Interne
Conseil d'Etat	RPC	3665529	04/03/2013	Mme D / CG78	Jugement du TA de Versailles du 03/01/2013	Externe (ministère d'avocat obligatoire)

VIE ECONOMIQUE

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	Référé constat	1304381	23/07/2013	CG78 / Sté Ameller et Dubois	Etat des canalisations et suspentes dans les vides sanitaires (Construction du collège St-Exupéry à Andrésy)	Interne
TA de Versailles	REP	1300947	19/02/2013	Sté Taga médical Paris / CG78	Titre exécutoire - Application des pénalités sur marché d'intérimaires éducatifs	Interne
TA de Versailles	Référé - expertise judiciaire	1305496	10/09/2013	CG78 / Cabinet Valero Gadan et autres	Désordres affectant les cloisons, portes coupe-feu et joints de dilatation ; garantie décennale (Collège Marcel Pagnol à Bonnières)	Interne

**Procédures ne nécessitant pas d'autorisation d'ester en justice - pour des enfants confiés au Département
compte rendu trimestriel juin-août 2013**

PROTECTION DES MINEURS CONFIES AU DEPARTEMENT

Tribunal compétent	Type de procédure	Intervention suite à la désignation du PCG en qualité de	Nature du dossier	Traitement	Etat de la procédure
TGI	Correctionnelle	Administrateur ad hoc de Mlle A-L.D	Violences	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Désignation administrateur ad hoc / constitution de partie civile et audience : procédure terminée
Cour d'Appel	Assises	Administrateur ad hoc de Mlle M.D	Viol et agressions sexuelles	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Constitution de partie civile
TGI	Chambre civile	Administrateur ad hoc de Mlle T.E	Indemnisation victime mineure après expertise	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Délivrance assignation en référé en ouverture de rapport d'expertise
Cour d'Appel	Assises	Administrateur ad hoc de Mlle D.F	Viol et agressions sexuelles	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Désignation administrateur ad hoc

TGI	Assises	Administrateur ad hoc de Mlle A.T	Viol	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Désignation administrateur ad hoc
TGI	CIVI	Administrateur ad hoc de Melle A.T	Agressions sexuelles	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Dépôt requête
TGI	instruction	Administrateur ad hoc des enfants D	Agressions sexuelles	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Constitution de partie civile
TGI	Correctionnelle	Administrateur ad hoc D et F T.	Violences habituelles	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Désignation administrateur ad hoc / constitution de partie civile et audience : procédure terminée
TGI	Correctionnelle	Administrateur ad hoc P.V.	Violences	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Désignation administrateur ad hoc / constitution de partie civile et audience : renvoi de l'audience

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le Président du Conseil général.....	1
Adoption du compte rendu analytique.....	2
Remplacement de Monsieur Michel Vialay par Monsieur Pierre Bédier dans différentes Commissions.....	2
Garantie départementale d'emprunt sollicitée pour l'implantation de l'école E.S.T.A.C.A. (Ecole Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile) à Saint-Quentin-en-Yvelines.....	3
Fonds départemental de la péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux. Répartition au titre de l'exercice 2012.....	3
Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Attribution de subventions à trois communes supplémentaires au titre de l'année 2013.....	4
Acquisitions foncières pour la réalisation de la voie nouvelle à Sartrouville et Montesson. Approbation d'une nouvelle offre d'indemnité de dépossession sur la commune de Montesson.....	4
Bâtiments départementaux. Désordre relatif aux portes coupe-feu du collège « Saint-Exupéry » à Andrézy. Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil général de signer un protocole transactionnel avec la Compagnie Générali IARD, la MAF et la société Ameller-Dubois.....	5
Bâtiments départementaux. Subdivision territoriale Est de la Direction des Routes et des Transports sise 2bis, rue Clément Ader à Versailles. Travaux de réhabilitation des locaux.....	5
Subvention d'investissement à « l'Association les Amis de la Collégiale de Poissy » en vue de la diffusion d'un spectacle son et lumière.....	5
Aide aux communes pour la restauration du patrimoine documentaire et mobilier non protégé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.....	10
Audit fonctionnel, juridique et financier et état des lieux des activités proposées par la base de loisir de Saint-Quentin-en-Yvelines – Convention de groupement de commandes pour un marché public de prestation intellectuelle.....	11
Coopération décentralisée. Don d'ordinateurs à la commune d'Anèho (Togo) et à l'Union des communes du Togo.....	11
Soutien du Département à l'Etablissement public du château de Versailles pour ses parcours éducatifs histoire, art et patrimoine.....	11
Aide exceptionnelle pour la restauration du remorqueur à vapeur « Le Jacques » amarré à Conflans-Sainte-Honorine.....	12
Constitution d'une équipe sportive « Conseil général des Yvelines » et participation à la course « Paris-Versailles ».....	12
Contrat social de territoire 2013-2015 de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.....	12

Contrat social de territoire 2013-2015 d'Elancourt.....	13
Prévention générale. Subventions de fonctionnement 2013.....	15
Convention avec l'I.N.R.I.A. et l'A.L.D.S. relative à la finalisation d'une plate-forme expérimentale de Dossier Médico-Social Partagé sécurisé et mobile (D.M.S.P.).....	15
Demande d'habilitation individuelle présentée par la Résidence « Notre Dame » au Pecq.....	15
Exercice des missions d'assistance technique départementale et d'animation territoriale du Département dans le domaine de l'eau.....	16
Subventions 2013 aux associations « Yvelines Environnement » et « les Amis des Forêts de Versailles et de Fausses-Reposes ».....	16
Subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de la région Paris Ile-de-France pour la réalisation d'un plateau technique fibre optique sur le site d'Aubergenville de l'I.T.E.D.E.C. (Institut du Tertiaire, du Développement Durable et de l'Eco-Construction).....	17
Adhésion du Département pour l'année 2014 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.) dans le domaine des communications électroniques.....	18
Grands projets de Ville. Prorogation des subventions aux communes de Chanteloup-les-Vignes, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, à la Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines (C.A.M.Y.) et l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (E.P.A.M.S.A.).....	18
Avis du Département sur le schéma départemental des carrières révisé des Yvelines.....	19
Politique amélioration de l'habitat. Partenariat PACT Yvelines.....	20
Politique départementale en faveur du logement. Adoption du règlement Yvelines/Résidences. Modification du règlement du contrat de développement de l'offre résidentielle.....	21
Adoption de six contrats eau. Compléments à huit contrats eau et autorisation de versement du solde de la subvention attribuée au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Aide exceptionnelle à la commune de Mareil-sur-Mauldre.....	23
Contrat de développement équilibré des Yvelines (C.D.E.Y.) pour la mise en œuvre du protocole de l'opération d'intérêt national (O.I.N.) Seine Aval 2007-2013. Convention particulière avec l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (E.P.A.M.S.A.).....	23
Communication des marchés notifiés entre le 5 juillet 2013 et le 20 septembre 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	25
Autorisation d'ester en justice compte rendu trimestriel du Président à l'Assemblée départementale.....	30

Procédures ne nécessitant pas d'autorisation d'ester en justice - pour des enfants confiés au
Département. Compte rendu trimestriel juin-août 2013.....

37